



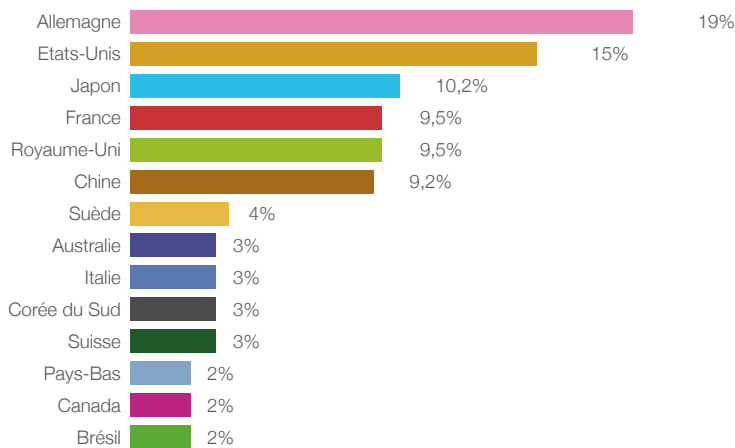
Fiche pratique

La normalisation volontaire pour les éco-PME en croissance

Vous souhaitez peser davantage sur les contours normatifs de votre marché ?
Vous souhaitez valoriser un savoir-faire ?
Vous souhaitez anticiper sur les évolutions de votre secteur d'activité ?

Au premier abord, la normalisation n'apparaît pas comme une priorité pour le développement de sa PME. Pourtant, comme de nombreux éco-entrepreneurs nous en ont fait le retour, participer à la normalisation et utiliser des normes procurent de réels avantages compétitifs. Une étude du BIPE pour l'AFNOR a démontré une corrélation entre la normalisation et la performance : le chiffre d'affaire des entreprises membres des commissions de normalisation surperforme de près de 20 %. C'est d'autant plus le cas dans les secteurs de la transition énergétique et écologique où les métiers évoluent fortement et pour lesquels les donneurs d'ordres sont de plus en plus attentifs aux enjeux normatifs.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE TC/SC ISO PAR COMITÉ MEMBRES - FIN 2015



À noter :

La performance des entreprises allemandes à l'international s'explique en partie par le poids du pays dans les instances de normalisation internationales. Faire reconnaître leurs normes nationales au niveau international procure un avantage compétitif à leurs entreprises.

La France figure dans le top 5 mondial des organismes de normalisation les plus influents (baromètre international de la normalisation, 2016).

Sollicités par de nombreux clusters et éco-PME, le PEXE et l'AFNOR avec le soutien de l'ADEME, ont réalisé une fiche méthodologique dédiée. C'est un outil pratique, élaboré en concertation avec les acteurs de la normalisation et des représentants des éco-entreprises, posant les principes d'une démarche de normalisation, en soulignant les avantages et les écueils à éviter.

1. LA NORMALISATION VOLONTAIRE ?

Définition

Le point commun entre les feuilles format A4 et la détermination de l'émission totale des métaux lourds dans l'air ? Elles sont encadrées par une norme volontaire. La norme volontaire est un cadre de référence fournissant des lignes directrices à la réalisation de produits/services. Elles sont élaborées pour clarifier et harmoniser les pratiques et définir des niveaux de qualité, de sécurité, de compatibilité, ... Elles sont le fruit d'une co-production consensuelle par les parties intéressées.

Principaux avantages à prendre part à la normalisation volontaire ?

Retours concrets d'éco-entrepreneurs :

- « **Vous pouvez faire connaître votre entreprise auprès de partenaires** » : la commission de normalisation est un moyen efficace pour gagner en visibilité et développer son réseau.
- « **Vous développez de la veille technologique et anticipez des normes à venir** ». (l'AFNOR propose un service gratuit de surveillance et de mise à jour des normes AFNOR/ISO achetées en ligne).
- « **Vous pouvez participer à la définition des règles du marché et défendre une position** ». Par exemple, vous pouvez intervenir pour pousser vers le haut les spécifications d'un projet de norme, pour faire reconnaître des principes de qualité que vous défendez.
- « **Vous pouvez obtenir reconnaissance internationale et crédibilité** » (notamment si vos positions sont homologuées et deviennent une base normative).

LES MOTS DE LA NORMALISATION

Cadre de référence :

En principe, la norme ne s'impose pas aux acteurs, elle est d'application volontaire. Cependant, elle peut devenir obligatoire si elle est intégrée dans la loi (moins de 1 % des normes) ou si elle est expressément demandée dans un appel d'offre/contrat auquel vous répondez. S'y conformer peut néanmoins s'avérer quasiment indispensable : exemple du format de la feuille A4 pour un fabricant d'imprimante, norme volontaire reconnue à l'international.

Consensus :

« Absence d'opposition ferme à l'encontre de l'essentiel du sujet émanant d'une partie importante des intérêts en jeu et par un processus de recherche de prise en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelles »

Parties intéressées :

Il s'agit de tous les acteurs représentatifs et impliqués dans le processus de production et de consommation du bien ou du service. Ils vont apporter compétence et expertise, du contenu technique et défendre la norme française à l'international.

Synthèse des avantages :

- **Favoriser votre développement commercial** : cela facilite votre accession à de nouveaux marchés, notamment aux appels d'offres qui font fréquemment référence à des normes volontaires. Sur le volet export, les normes créent un langage commun à l'international, facilitant les échanges.
- **Donner des gages de qualité et de confiance** : cela valorise votre expertise et votre engagement en matière de qualité pour vos clients.
- **Stimuler votre performance et votre compétitivité** : en vous impliquant dans de l'extra financier, vous vous différenciez des concurrents et vous assurez une veille stratégique.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Fabien Imbault, Evolution Energie

Pourquoi vous êtes-vous engagé dans une démarche de normalisation ?

Nous avons 2 enjeux :

- 1) Déployer des référentiels au sein de l'entreprise, notamment pour rassurer les grands donneurs d'ordre à la fois sur notre organisation (ISO 9001 sur la qualité et ISO 14001 sur l'environnement par exemple) et sur la viabilité/pertinence de nos produits (ISO 50001, sur le management de l'énergie, qui est au cœur de notre démarche).
- 2) développer de l'expertise qui puisse être reconnue et valorisée, en complément de nos autres actifs de propriété intellectuelle. A titre d'exemple, nous portons aujourd'hui un nouveau standard sur le plan de mesurage de l'énergie au niveau européen, avec d'autres acteurs mondiaux tels que Schneider Electric, Siemens, etc... Nous sommes ainsi sur le même pied que des grands groupes.

Quelles sont les retombées pour vous de votre démarche de normalisation ?

Ces démarches nous ont permis d'aboutir d'une autre façon à des qualifications de prospects et à des ventes. Nous avons ainsi obtenu le marché public des Aéroports de Paris pour son système de management de l'énergie et de l'environnement, notamment parce que nous détenons une expertise unique en la matière.

Pourriez-vous également en une phrase, qualifier ce qui est pour vous la principale difficulté à surmonter quand on est une PME innovante pour rentrer dans un parcours de normalisation ?

A mon sens la principale difficulté est de dédier un temps suffisant à des activités à la fois complexes (de nombreux acteurs, un jargon assez important) et dont l'échéance peut paraître lointaine pour des PME.

COMMENT EST ÉLABORÉE UNE NORME VOLONTAIRE ?

Toute éco-entreprise peut proposer un projet de norme auprès de l'AFNOR. Votre proposition sera alors soumise à une commission de normalisation, existante ou à créer, réunissant toutes les parties intéressées par le sujet.

Une fois finalisé par la commission, le projet passe en phase de validation. C'est la consultation publique, ouverte à tous, appelée Enquête publique avant son homologation.

L'ensemble de ce processus dure entre un et trois ans. Les normes volontaires sont ensuite révisées périodiquement (au moins tous les cinq ans).

2. LES PARCOURS DE LA NORMALISATION VOLONTAIRE

Vous êtes intéressé à recourir à la normalisation volontaire pour le développement de votre éco-entreprises. Vous vous interrogez sur les démarches à engager. Plusieurs cas de figures vont se présenter à vous.

La première étape consiste à déterminer s'il existe pour votre domaine une norme publiée ou en conception.

Pour ce faire, un portail dédié NORM INFO, disposant d'un moteur de recherche efficace – par secteur d'activité – mots clés – sujet – vous permettra d'identifier les normes publiées, les normes en conception, celles en réexamen, ainsi que les commissions et structures dédiées (et les parties prenantes à ce travail de normalisation.)

<http://norminfo.afnor.org/>

Suite à ce travail d'identification, 3 cas de figures :

1) OUI, IL EXISTE DÉJÀ UNE NORME :

Il existe près de 35 000 normes en vigueur, près de 2000 nouvelles normes sont homologuées chaque année dont 35% sur des sujets nouveaux. Il y a des normes publiées ou en cours d'élaboration dans les domaines de l'efficacité énergétique, de l'eau, des déchets, de la métrologie environnementale, du recyclage, des sites et sols pollués, de la qualité de l'air...

Si vous avez trouvé une norme correspondant à votre recherche :

- Vous devez acheter la norme écrite sur le site de l'AFNOR <https://www.boutique.afnor.org/>
- Vous mettez en œuvre les recommandations de la norme volontaire.

Conseils :

- **Impliquez le management de l'entreprise** : exprimer la normalisation comme une valeur ajoutée et accompagnez le changement. Si le management ne soutient pas le projet, il a peu de chance d'aboutir. Pour cela, il peut être judicieux d'avoir recours à des formations
- **Rejoignez la « liste des parties intéressées »** mise en place par l'AFNOR pour vous faire recenser si vous voulez suivre le projet de plus près. Cela vous permettra d'être au courant des commissions, de suivre certains projets de normalisation et plus globalement d'anticiper les besoins du marché.
- **Faites-vous accompagner** par les membres de votre réseau, fédération professionnelle, pôle de compétitivité, clusters dans votre démarche.

Cas particulier de la certification :

Sachez que seulement 1 % des normes nécessitent une certification. Cela signifie que dans la majorité des cas, l'application de la norme n'est pas vérifiée par une autorité extérieure.

- **Bien choisir l'organisme certificateur** : regarder la méthode d'audit, durée de l'audit. Site de l'IAF qui recense les organismes d'évaluation de la conformité.
- **Constituer un dossier de demande de certification rigoureux** : ce dossier compte beaucoup dans l'appréciation de l'auditeur.

2) LA RÉFLEXION SUR LA NORME EST DÉJÀ ENGAGÉE :

Je peux rejoindre la commission de normalisation existante (organisée par l'AFNOR ou par des Bureaux de Normalisation Sectoriels), contribuer aux travaux en cours sous réserve d'une contribution financière apportée par (presque) toutes les parties prenantes.

Focus sur la participation à une commission :

Le travail de la commission est basé sur le consensus. En moyenne, il y a entre 3 et 5 commissions par an. Le groupe des présents peut rassembler entre 20-100 personnes environ.

Les parties prenantes : entreprises, syndicats, fédération professionnelle, association de consommateurs, collectivités territoriales, établissement public d'enseignement.

Les tarifs : grande entreprise ou syndicat professionnel, fédération professionnelle ou association d'intérêts majeurs: 5600€/an si adhérent AFNOR, 6220€ sinon. ETI : 3500€/an si adhérent, sinon 3890€/an. Mais **ces frais ne s'appliquent pas à certains acteurs** notamment les PME de moins de 250 salariés ne dépendant pas à plus de 25 % d'un groupe de + de 250 salariés. L'AFNOR pourra vous accompagner afin d'identifier des pistes d'aides financières (CIR – aides régionales).

3) NON, AUCUNE NORME N'EXISTE :

Vous pouvez vous lancer dans une démarche de normalisation volontaire. Comment l'entreprendre ?

Pour y voir plus clair, envisagez une étude de faisabilité par l'AFNOR. Celle-ci est un outil pour estimer les freins et les leviers de l'écosystème et préconiser la stratégie en amont. L'organisme vous préconisera des pistes de normalisation si c'est envisageable.

<http://normalisation.afnor.org/nos-solutions/des-prestations-sur-mesure/>

- Proposition du sujet de norme : étape primordiale et déterminante !
- Analyse du sujet par des professionnels de la normalisation. Jugement sur l'opportunité et la faisabilité du projet, intérêts pour les professionnels et leurs marchés, adhésion des acteurs concernés, nombre suffisant de participants à l'élaboration, ressources disponibles...
- Si validation, mise en place d'une commission de normalisation avec acteurs divers. Soyez prêt à échanger avec tous types d'acteurs. La commission, fonctionnant par consensus, peut vous amener à faire des compromis.
- Enquête publique ouverte sur le projet.
- Validation puis publication, révision tous les 3-5 ans.

À savoir :

- Avant de vous lancer, vous devez vous poser les bonnes questions : mon entreprise est-elle prête à se lancer dans des travaux de normalisation ? Soyez lucide sur l'investissement que cela demande tout en étant conscient du gain escomptable pour l'entreprise.
- La commission demande un certain travail en amont (exposé, présentation, argumentaire, document technique..) : vous ne pouvez pas arriver sans préparation.
- Faire partie du processus de normalisation implique la connaissance d'un jargon particulier. Familiarisez-vous avec pour suivre au mieux les discussions.
- Vous pensez que les PME n'ont pas leur place dans les commissions, à côté des grands groupes ? Sachez que la commission veille à une représentativité de tous les acteurs d'un secteur. Plus vous participez, plus le rapport de force sera équilibré.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Gregory lemkiné , PDG Watchfrog

Une PME à l'origine de la création des deux premières normes dédiées à la mesure des perturbateurs endocriniens pouvant affecter la qualité des eaux.

Dans le domaine de la mesure, l'innovation est fréquemment une rupture technologique qui permet d'apporter une information qui n'existait pas avant. Pour que cette méthode de mesure soit exploitable, elle doit bénéficier d'un cadre de mise œuvre standardisé et reconnu par un consensus de la part des opérateurs.

Pour notre Laboratoire, dont l'activité est dédiée à la perturbation endocrinienne, il n'existait pas de méthode reconnue pour mesurer les effets de ces polluants.

Grâce à ces normes françaises, les agences, les autorités ou les industriels peuvent aujourd'hui pratiquer nos tests pour évaluer une ressource aquatique, identifier les sources de contamination ou qualifier les actions correctives de traitement des eaux

Le démarche de créer une norme nécessite un fort investissement qui peut s'avérer risqué pour l'entreprise. Toutefois, le goût pour l'innovation des membres des commissions permet de bénéficier d'une bienveillance salubre pour permettre aux PME d'aller au bout du parcours. L'enjeu pour les PME pour lesquelles la création d'une norme peut être une clef d'accès au marché est d'anticiper le long processus en s'entourant des experts au sein des grands groupes et des organismes publics qui les accompagneront sur la durée de cet effort.

3. SE FAIRE ACCOMPAGNER

- CLUSTERS, PÔLES ET RÉSEAUX PROFESSIONNELS

Ces réseaux font profiter les entreprises de leur expérience. L'objectif principal est simple : il s'agit d'atteindre, par le regroupement, une taille critique suffisante pour développer l'activité des éco-entreprises.

De la mutualisation de l'information à la veille réglementaire, de la diffusion des appels d'offres à l'accompagnement des entrepreneurs vers les bons dispositifs, les réseaux d'éco-entreprises permettent de mettre en relation les différents acteurs et notamment les parties intéressées.

Ils vont également vous permettre de rencontrer des entrepreneurs qui ont participé à des démarches de normalisation volontaire.

CAS D'ESPECE

***« Water reuse et normalisation » Une plateforme d'échanges régionale
Cette initiative a été impulsée par le Pôle Eau avec le concours de l'AFNOR***

Le pôle est parti du constat qu'en matière de « Water reuse » il existe un foisonnement d'initiatives normatives, tant au plan international, européen que national. De nouveaux défis sont à relever en matière de gestion et valorisation des ressources en eau dans le cadre d'un environnement international très concurrentiel, poussant les acteurs de l'eau à rechercher la différenciation par l'innovation. Une communauté d'acteurs, qui porte un large panel de briques technologiques et de services, se sont mobilisés pour confronter les usages et partager des bonnes pratiques à renforcer et faire connaître.

Cette initiative rassemble des entreprises (toutes tailles) et des équipes scientifiques présents en régions Occitanie, PACA, et également nationalement. Les utilisateurs terminaux (industriels, coopérateurs, aménageurs, collectivités), établissements publics intéressés ont également été intégrés. Grâce à ce travail, le Pôle a réussi à rassembler et à rendre visibles les échanges entre les acteurs et experts qui s'inscrivent dans des démarches de construction et de mise sur le marché de solutions intégrées; ainsi qu'à permettre une vue d'ensemble des multiples initiatives en cours.

- AFNOR

L'association française de normalisation, reconnue d'utilité publique, est chargée d'une mission d'intérêt général qui se décline en 4 volets : 1. Recenser les besoins de normalisation volontaire. 2. Mobiliser les parties intéressées. 3. Promouvoir les positions françaises. 4 Organiser les consultations publiques. Si vous êtes intéressé par la normalisation, l'AFNOR va être votre interlocuteur privilégié. Ils sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre parcours.

N'hésitez pas : innovation-normalisation@afnor.org

4. LIENS ET CONTACTS UTILES

- **AFNOR** : <http://www.afnor.org/> - innovation-normalisation@afnor.org

- **Norm'info** : <http://norminfo.afnor.org/>

- **France normalisation** : <http://www.francenormalisation.fr/>

- **PEXE** : www.ecoentreprises-france.fr contact@pexe.fr